

65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive aux comités et aux associations sportives, à la licence sportive scolaire et aux frais de transport dans le cadre des compétitions sportives scolaires aux associations sportives des collèges, à la pratique sportive compétitive amateur et à l'organisation de manifestations sportives
Proposition d'attribution d'aide pour 2018 au comité départemental de Lutte du Bas-Rhin et proposition d'approbation des termes des projets d'une convention financière à conclure avec le comité départemental de Lutte du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2018/296

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer :

- aux associations sportives et aux comités sportifs des aides à la licence sportive ;
- aux associations sportives des collèges des aides à la licence sportive scolaire et aux frais de transport dans le cadre des compétitions sportives scolaires ;
- une aide aux résultats et aux déplacements aux associations sportives ayant engagées une de leurs équipes ou des athlètes en Championnats de France Handisport ou de Sport Adapté ;
- une subvention pour l'organisation d'une manifestation sportive.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver le programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin et les termes de la convention financière à conclure avec ce comité.

Il propose également d'attribuer l'aide pour 2018 au comité départemental de Lutte du Bas-Rhin dans le cadre de la convention d'objectif en vigueur et d'approuver les termes des projets de la convention financière à conclure avec ce comité.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES A LA LICENCE SPORTIVE

Il est proposé d'attribuer aux associations sportives et aux comités départementaux, pour la saison sportive 2016/2017, une aide au fonctionnement selon les modalités suivantes et conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 24 Avril 2015 (Délibération n°57) :

- un seuil minimal d'attribution de subvention à 100 € ;
- le montant de l'aide à la licence jeune de moins de 18 ans à 5 € ;
- une base forfaitaire attribuée aux comités départementaux de 400 € et une part variable et progressive selon le nombre de licenciés avec les montants suivants :

- 0,43 € pour moins de 500 licenciés ;
- 0,48 € de 500 à 5 000 licenciés ;
- 0,53 € pour plus de 5 000 licenciés.

Conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 11 décembre 2017 (Délibération n°106), les associations affiliées aux fédérations handisport et du sport adapté, bénéficient d'un forfait de 100 €, lorsqu'elles ont moins de 20 licenciés de moins de 18 ans.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 230 € aux associations sportives et comités départementaux figurant dans les tableaux joints en annexe.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES A LA LICENCE SPORTIVE SCOLAIRE

Il est proposé d'attribuer aux associations sportives scolaires des collèges, pour l'année scolaire 2017/2018, une subvention de 2,93 € par licencié U.N.S.S. conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 26 mars 2007 (Délibération n° CG/2007/22).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 42 792,65 € aux associations sportives figurant dans les tableaux joints en annexe.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES AUX FRAIS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE COMPETITIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Il est proposé d'attribuer aux associations sportives scolaires et au comité départemental de l'UGSEL Alsace pour l'année scolaire 2017/2018, une subvention de 24 % des dépenses engagées par ceux-ci en participant aux compétitions sportives scolaires, conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 26 mars 2007 (Délibération n° CG/2007/22).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 12 525,43 € aux associations sportives et au comité de l'UGSEL Alsace figurant dans les tableaux joints en annexe.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES AUX ASSOCIATIONS ENGAGEES DANS LES CHAMPIONNATS DE FRANCE HANDISPORT ET SPORT ADAPTE : RESULTATS ET DEPLACEMENTS

Il est proposé d'attribuer aux associations sportives engagées dans les Championnats de France Handisport et de Sport Adapté une subvention de 0,10€/km, en fonction des résultats sportifs pour la saison 2017/2018 (sports individuels) et des déplacements (sports collectifs) conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 8 décembre 2016 (Délibération CD/2016/155).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 7 693,60 € aux associations sportives figurant dans le tableau joint en annexe.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Lors de sa séance du 05 février 2016, l'Assemblée Plénière a décidé de soutenir l'organisation de manifestations ou d'animations sportives (CD/2016/27) :

- s'adressant au plus grand nombre ;
- œuvrant en direction des publics et des politiques prioritaires du Département ;

- entrant dans le champ des sports de nature ;
- concourant à l'animation d'un territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- œuvrant volontairement dans une démarche de développement durable (Agenda 21, démarche éco-citoyenneté, etc..).

L'Association "Shadow Arabians" a organisé un concours d'endurance équestre les 31 août, 1 et 2 septembre 2018 à Wimmenau.

Cette manifestation d'endurance équestre existe depuis 2014. Il n'existe que très peu de courses d'endurance équestre sur l'est de la France et cette manifestation à l'ambition de devenir une référence nationale.

Cette manifestation qui concourt à l'animation du territoire a des retombées économiques locales (hôtellerie, restauration, commerce...).

Pour l'organisation de ce concours, l'Association a sollicité une aide à hauteur de 1 500 € soit 4,44 % du budget prévisionnel estimé à 33 800 € (hors valorisation).

Conformément à ces critères, la Commission Territoriale Ouest a émis un avis favorable, le 13 septembre 2018, à la demande de subvention de l'Association "Shadow Arabians" en proposant d'attribuer une subvention de 1 500 € pour le concours d'endurance équestre qui s'est déroulé les 31 août, 1 et 2 septembre 2018 à Wimmenau.

6. PROPOSITION D'APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS PROPOSEES PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE DU BAS-RHIN

Pour bénéficier du soutien départemental au titre du sport, les comités sportifs ou ligues lorsqu'il n'y a pas de comité, ont le choix entre :

- solliciter l'aide à la licence (part fixe de 400 € et part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus), avec les montants suivants :
 - . 0,43 €/licencié pour moins de 500 licenciés ;
 - . 0,48 €/licencié de 500 à 5 000 licenciés ;
 - . 0,53 €/licencié pour plus de 5 000 (licenciés) ;
- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale :
 - . axe 1 : une politique sportive basée sur un soutien fort aux associations ;
 - . axe 2 : une politique sportive en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire ;
 - . axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;
 - . axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
 - . axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

Le Comité Départemental de Lutte sollicite la reconduction de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les deux années à venir. Depuis 2015, suite à un changement de président à sa tête, le comité n'avait plus sollicité le renouvellement de la convention échue le 31 décembre 2014.

A présent, un nouveau président vient d'être désigné, qui a pour objectif de renouer le partenariat avec le Département.

Bilan/Constats

Le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin, qui constitue le premier comité départemental dans la discipline au sein du Grand Est, avec 800 licenciés répartis sur 11 clubs, sous l'impulsion du Comité Régional Grand Est, a mis en place un plan de développement qui s'articule sur quatre axes stratégiques :

- "développer-structurer" en créant de nouvelles structures afin d'occuper tout le territoire et diversifier les pratiques et les publics ;
- "former-professionnaliser" avec un encadrement compétent, suffisant et disponible ;
- "performer" en accompagnant les clubs bas-rhinois ayant des pratiquants à fort potentiel, de niveau national et international ;
- "promouvoir-communiquer" en faisant connaître et apprécier la lutte sur le territoire du Bas-Rhin et au-delà, en améliorant l'image de l'activité.

Ses athlètes ont porté haut les couleurs du département lors des différents championnats de France de la saison passée, avec au total 3 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 6 médailles de bronze. Des tournois départementaux sont régulièrement organisés sur le territoire (à Schiltigheim, Chatenois et Gries).

Projet d'actions 2018/2019

Le comité a pour objectif de poursuivre sa politique de développement sur les prochaines saisons sportives, avec notamment :

- le développement de la "lutte jeune" à travers divers projets ("Citoyen du sport", "Les Poussinades", "Ecolympiade"...)
- la promotion de la "lutte adaptée" aux personnes en situation de handicap ;
- l'accompagnement et le soutien des clubs dans les territoires carencés ;
- la pratique du public féminin à travers la déclinaison du projet fédéral "Elles comme Lutte" ;
- la pratique de la "lutte santé" afin de diversifier l'offre de pratique.

Ces objectifs se traduiront dans un plan d'actions essentiellement centré sur :

- la sensibilisation et la formation des jeunes à la pratique par le biais d'actions spécifiques ;
- le développement de la pratique dans les territoires carencés, réduire ainsi les inégalités et assurer un maillage du territoire plus pertinent ;
- la promotion du sport féminin et, une offre de pratique diversifiée afin de favoriser le sport pour tous.

Pour la réalisation de ces objectifs, le comité sollicite pour la période 2018-2019 un soutien départemental global de 4 500 €, sur un budget de 18 800 €. Dans le cadre de la précédente convention d'objectifs pluriannuelle, il bénéficiait d'un soutien départemental annuel de 2 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € au Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin pour l'année 2018 et qui sera versée selon les modalités suivantes :
 - une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;

- . le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier) ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière annuelle à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin pour l'année 2018 ;
- d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs pluriannuelle à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin pour les années 2018 et 2019.

La Commission Thématique Enfance, Famille et Education a émis le 20 septembre 2018 un avis favorable.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15261	65-6574-32	270 000,00 €	30 157,50 €	230,00 €
15274	65-6574-28	68 000,00 €	55 796,55 €	42 792,65 €
15272	65-6574-28	22 000,00 €	22 000,00 €	12 525,43 €
40465	65-6574-32	30 000,00 €	27 976,00 €	7 693,60 €
21129	65-6574-32	42 000,00 €	18 000,00 €	1 500,00 €
30301	65-6574-32	390 000,00 €	30 140,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 66 741,68 € selon la répartition suivante :

- *230,00 € au titre de l'aide à la licence sportive pour l'année écoulée 2016/2017 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;*
- *42 792,65 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;*
- *12 525,43 € au titre des frais de transport dans le cadre des compétitions sportives scolaires pour l'année scolaire 2017/2018 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;*
- *7 693,60 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements) aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;*
- *1 500 € à l'Association "Shadow Arabians" ;*
- *2 000 € pour le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin au titre de leur programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et le solde au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.*

La Commission Permanente approuve les termes du projet de la convention d'objectifs pluriannuelle à conclure avec le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de convention financière à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, entre le Département et le Comité Départemental de Lutte du Bas-Rhin, et autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY